

SOMMAIRE¹

Arrêt rendu par une chambre

Italie – durée de deux procédures, pénale et civile

I. ARTICLE 6 § 1 DE LA CONVENTION (« délai raisonnable »)

A. Période à considérer*1. Procédure pénale*

Point de départ : communication au requérant de l'ouverture d'une information judiciaire contre lui.

Terme : rejet du pourvoi en cassation de l'intéressé.

Résultat : plus de sept ans et demi.

2. Procédure civile

Engagée le 15 juin 1979, suspendue le 8 octobre 1979 dans l'attente du résultat des poursuites pénales et non reprise depuis lors (4 décembre 1987).

B. Critères applicables

Caractère raisonnable de la durée d'une procédure : s'apprécie en fonction des circonstances particulières de la cause, qui, en l'occurrence, commandent une évaluation globale.

Procédure pénale : défaut de complexité de l'affaire et requérant n'ayant guère causé de retards.

Procédure civile : a subi le contrecoup des lenteurs constatées au pénal.

Conclusion : violation dans chacun des deux cas (unanimité).

II. ARTICLE 50 DE LA CONVENTION

Dommage matériel : rejet de la demande.

Dommage moral : octroi d'une indemnité.

Frais et dépens supportés dans l'ordre juridique interne puis à Strasbourg : remboursement partiel.

Conclusion : Etat défendeur tenu de payer certaines sommes au requérant (unanimité).

RÉFÉRENCES À LA JURISPRUDENCE DE LA COUR

25. 6. 1987, Baggetta ; 28. 6. 1990, Obermeier

1. Rédigé par le greffe, le présent sommaire ne lie pas la Cour.

PUBLICATIONS DE LA COUR EUROPÉENNE
DES DROITS DE L'HOMME

PUBLICATIONS OF THE EUROPEAN COURT
OF HUMAN RIGHTS

Série A : Arrêts et décisions
Series A : Judgments and Decisions

Vol. 195

AFFAIRES

- A – MOTTA c. ITALIE, ARRÊT DU 19 FÉVRIER 1991
- B – MANZONI c. ITALIE, ARRÊT DU 19 FÉVRIER 1991
- C – PUGLIESE (I) c. ITALIE, ARRÊT DU 19 FÉVRIER 1991
- D – ALIMENA c. ITALIE, ARRÊT DU 19 FÉVRIER 1991
- E – FRAU c. ITALIE, ARRÊT DU 19 FÉVRIER 1991

CASES

- A – MOTTA v. ITALY, JUDGMENT OF 19 FEBRUARY 1991
- B – MANZONI v. ITALY, JUDGMENT OF 19 FEBRUARY 1991
- C – PUGLIESE (I) v. ITALY, JUDGMENT OF 19 FEBRUARY 1991
- D – ALIMENA v. ITALY, JUDGMENT OF 19 FEBRUARY 1991
- E – FRAU v. ITALY, JUDGMENT OF 19 FEBRUARY 1991

GREFFE DE LA COUR REGISTRY OF THE COURT
CONSEIL DE L'EUROPE COUNCIL OF EUROPE
STRASBOURG

1991